

ACTE D'ACCUSATION

dressé par Nous, Substitut du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire Permanent de LYON, séant à LYON,

dans l'affaire du nommé BECKER Hans, Adjudant, police frontières, né le 5 février 1901 à GELSENKIRCHEN, demeurant à HERNE (Westphalie)

DETENU

Inculpé d'HOMICIDE VOLONTAIRE

En 1943, le sieur LUPIN Maurice, cultivateur à FRANGY (Hta-Savoie) occupait à son arrivée deux travailleurs étrangers, semblant d'origine allemande. Ces deux hommes appartenaient au groupement de travailleurs étrangers n° 517 à ANNECY. Ils se nommaient KOWALSKI et JUNGHANS. Le premier était employé aux travaux des champs et le second faisait des travaux de couture pour les gens du village.

Le 1er juillet 1943 à 19 H. 1/4, trois hommes se présentaient chez LUPIN et s'adressaient à KOWALSKI. Au moment où ce dernier essayait de se sauver, il était arrêté et abattu, quant à JUNGHANS, il a été arrêté peu après, après une tentative de fuite infructueuse et emmené en déportation.

Il s'agissait d'une opération conduite en accord par les Allemands et les Italiens qui depuis novembre 1942, occupaient la région. Parmi les auteurs de cette exécution se trouvait le nommé BECKER, adjudant de police et exerçant dans la vie civile, la profession d'inspecteur de la sûreté. Il a reconnu à l'instruction qu'il était venu d'ANNECY pour arrêter deux Allemands qui avaient été dénoncés. Il était, dit-il, accompagné d'un nommé KAMPF et de deux civils italiens. Il rejette la responsabilité du meurtre sur KAMPF ou sur l'un des civils italiens. Il reconnaît avoir participé à l'arrestation de JUNGHANS. JUNGHANS qui se dit socialiste militant, a été interrogé en Allemagne. Il serait venu en France en mai 1940 au moment de l'offensive allemande, aurait été interné à SAINT GYPRIEN puis libéré et incorporé au 517^e groupement de travailleurs étrangers à ANNECY au moment du franchissement de la ligne de démarcation, il se serait sauvé et serait venu travailler chez le sieur LUPIN.

Selon lui, KOWALSKI était lui aussi un réfugié politique et les deux hommes vivaient ensemble depuis leur départ de BELGIQUE en 1940.

BECKER appartenait à la gestapo de LYON et c'est bien lui qui aurait interrogé JUNGHANS et qui l'aurait frappé avec une schlague en caoutchouc. BECKER lui aurait même donné un coup de poing au visage, l'accusant de mentir. JUNGHANS a été conduit en Allemagne par BECKER et livré à la gestapo à DORTMUND, condamné par un tribunal à 2 ans 1/2 de réclusion; il a été délivré le 15 avril 1945 par l'armée américaine.

Il affirme que BECKER est l'assassin de KOWALSKI et qu'il aurait dit, lui-même, au cours d'un interrogatoire, qu'il aurait tiré sur ce dernier au moment où il tentait de s'enfuir.

.....

L'inculpé nie les faits/ Selon JUNGHANS, il devait être un véritable chef de la gestapo de LYON, car au cours des interrogatoires de nombreux employés venaient lui demander la solution à prendre dans tel ou tel cas déterminé, notamment en ce qui concerne les arrestations.

En conséquence, le susnommé est accusé d'avoir, le 1er juillet 1943 à FRANGY, hameau de BOSSY (Hte-Savoie) commis volontairement un homicide sur la personne de Werner KOWALSKI et ce, avec préméditation, avec cette circonstance que ledit homicide n'était pas justifié par les lois et coutumes de la guerre.

Crime prévu et réprimé par les articles 295, 296, 297, 302 du Code Pénal et l'ordonnance du 28 Août 1944.

LYON, le 19 mai 1947

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

signé : JALLUT

POUR COPIE CONFORME
LE GREFFIER :

VU :
LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

